

Le féminisme

EN BREF

Vol. 3 No 2, Décembre 1993

Le 14 décembre 1993,

Bonjour à toutes,

Nous revoici, pour ce numéro de Féminisme en bref, qui retrace les principales activités de la Fédération cet automne.

Nous vous présentons aussi les décisions issues de notre Congrès d'orientation de novembre 1993.

Cela vous permettra de constater quelles seront les grandes orientations de la FFQ pour les années à venir et de choisir comment vous vous y inscrirez. Nous restons très intéressées à poursuivre le dialogue avec vous.

Très, très joyeuses fêtes à vous toutes et à vos familles.

Tous mes voeux de santé, joie, et de sérénité.

Reposez-vous, on a encore beaucoup de boulot pour 1994.

Joyeuses fêtes

Genevieve Signori

Fédération
des femmes du Québec

LA FFQ AU CONGRES DE LA
FÉDÉRATION PROFESSIONNELLE
DES JOURNALISTES DU QUÉBEC

Lors du CONGRES du 25^{ième} anniversaire de la F.P.J.Q., j'étais paneliste à l'atelier «les Groupes de pression».

Les autres participantes au panel étaient Agnès Gruda, éditorialiste à la Presse, Michel Lacombe, animateur à Radio Canada et Robert Keaton, président d'Alliance Québec. Françoise Guénette a animé l'atelier avec tout le professionnalisme qu'on lui connaît. Cet atelier mettait en cause autant le travail des journalistes que la nature des groupes de pression.

Il semble que les groupes de pression (par exemple, le Conseil du patronat, les groupes qui défendent une «noble cause») qui interviennent dans le processus politique soient les plus souvent cités dans les médias.

Voici quelques questions et commentaires des journalistes à propos des groupes de pression :

- Ces groupes sont-ils des organismes représentatifs?
- Ces groupes sont parfois malhonnêtes dans leurs déclarations.
- Ces groupes jouent avec les chiffres.
- Ils ont un discours de victimisation ou de misérabilisme.
- Certains groupes font de la manipulation, du charriage et prétendent avoir raison comme spécialistes.

Je ne peux résumer tout ce qui s'est dit, mais j'aimerais terminer ce petit abrégé par deux affirmations provenant de journalistes, que j'ai entendues à ce CONGRES:

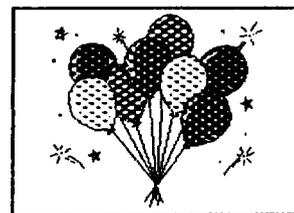
« L'important ce n'est pas ce que l'on (groupes de pression) dit, mais qui on représente. »

« Ce sont les groupes de pression qui font les politiques. »

Êtes-vous d'accord ?

Céline Signori

ANNÉE INTERNATIONALE
DE LA FAMILLE



La décision de réaliser un événement sur le thème «Féminisme et familles» origine d'une décision du Conseil d'administration du Bureau québécois de l'Année internationale de la famille.

Suite à cette décision un comité a été formé. Le groupe de travail «Féminisme et familles» est composé de groupes de femmes et d'organismes ayant développé une réflexion et une expertise sur les questions touchant les femmes, le féminisme et la famille. Les groupes-membres ont été identifiés par la FFQ et le Conseil du Statut de la femme.

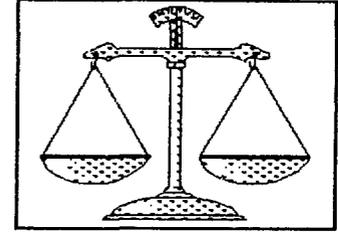
Le groupe de travail est maître d'oeuvre du contenu à développer et des moyens pour la réalisation des activités.

Voici quelques idées soulevées lors de la dernière réunion et qui sont considérées comme devant être au coeur des échanges :

- reconnaître la pluralité des familles et questionner le mythe tenace qui glorifie la famille traditionnelle;
- faire ressortir la contribution positive du féminisme au mieux être de la famille;
- reconnaître l'existence de plusieurs formes de féminisme ainsi que sa pluralité;
- ne pas opposer les femmes entre elles, celles qui travaillent à domicile et celles qui travaillent à l'extérieur;
- explorer des solutions collectives à des problèmes individuels vécus au sein des familles;
- démontrer en quoi la dénatalité et l'éclatement des familles n'ont pas de lien direct avec le féminisme;
- exprimer une vision réaliste et non idyllique de la famille.

Nous nous sommes entendues pour que les activités s'adressent au plus de monde possible et aient une visibilité importante. Le débat doit se rendre sur la place publique mais aussi susciter des discussions dans «les chaumières». Nous vous tiendrons au courant du dossier au fil de son évolution.

PERCEPTION AUTOMATIQUE DES PENSIONS ALIMENTAIRES



Le 16 novembre 1993 la Fédération des associations de familles monoparentales du Québec (FAFMQ) conjointement avec la FFQ tenait une conférence de presse à l'Assemblée nationale. Cette conférence de presse précédait le dépôt des pétitions demandant l'instauration d'un service de perception automatique des pensions alimentaires.

Plus de 14,000 signatures ont été recueillies, 1 500 ont été refusées parce que non conformes aux exigences de l'Assemblée nationale. Nous avons conjointement établi une stratégie pour «allonger» la période de dépôt, afin de sensibiliser les député-e-s et les ministres.

Les pétitions ont été divisées en neuf (9) parts. Ceci pour permettre à autant de députés d'en faire le dépôt neuf (9) jours de suite.

Voici la liste des députés qui ont généreusement accepté de les déposer :

- Monsieur Pierre Bélanger, député d'Anjou (PQ)
- Madame Denise Carrier Perreault, députée de Chutes de-la-Chaudière (PQ)
- Monsieur Jean Garon, député de Lévis (PQ)
- Madame Louise Harel, députée d'Hochelaga-Maisonneuve (PQ)

- Monsieur Denis Lazure,
député de La Prairie (PQ)
- Madame Claire-Hélène
Hovington, députée de Matane
(PLQ)
- Monsieur Henri-François
Gautrin, député de Verdun
(PLQ)
- Madame Nicole Loïselles,
députée de St-Henri (PLQ)
- Monsieur Robert Libman,
député de D'Arcy McGee (PE)

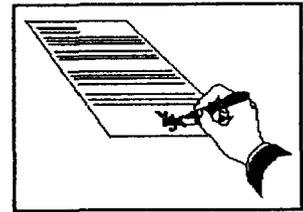
La démarche coïncidait avec le dépôt par le ministre de la Justice monsieur Gil Rémillard, du projet de loi 131, Loi modifiant le Code de procédure civile et diverses dispositions législatives. Ce projet de loi comporte des dispositions relatives à la perception des pensions alimentaires.

L'instauration d'un tel service est de plus en plus nécessaire. Les statistiques sur la pauvreté des femmes et des enfants des familles monoparentales font état d'une réalité tout simplement inacceptable. Il est grand temps que le gouvernement et la Société prennent leurs responsabilités dans ce dossier.

Nous avons profité d'une bonne couverture médiatique. Il nous reste maintenant à espérer qu'un service efficace soit établi dans le cadre de l'Année internationale de la famille.

Nous continuerons à l'exiger aussi longtemps que nécessaire.

RÉFORME DE
L'AIDE
JURIDIQUE



« L'aide juridique au Québec, une question de moyen » tel est le titre du document de consultation du ministre de la Justice Gil Rémillard, document qui précède la Commission parlementaire qui aura lieu au début de l'année 1994.

Tout le projet de réforme de l'aide juridique fait suite à la très large consultation tenue lors du Sommet de la Justice en février 1992.

Les groupes de femmes, les groupes communautaires, le Barreau et la Chambre des notaires ont été très impliqués dans tout ce processus.

La FFQ, le Regroupement des maisons d'hébergement, les CALACS ainsi que l'Association des collaboratrices et partenaires en affaires (ACPA) présenteront un mémoire conjoint lors de cette Commission.

Fleurette Boucher du Regroupement est responsable de la rédaction de ce mémoire.

Les femmes sont les utilisatrices majoritaires des services d'aide juridique. Il est évident que nos recommandations respecteront leurs besoins, spécifiquement ceux des femmes les plus démunies.

Quatre grands volets ont été privilégiés par les groupes signataires :

- Clientèle et seuil d'admissibilité.

- Couverture des services.
- Organisation et gestion des services.
- Financement des services.

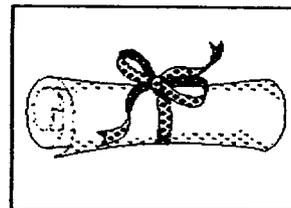
Voici très brièvement quelques éléments de notre mémoire. Nous recommandons entre autres :

- d'offrir des services gratuits à la clientèle selon les critères de 1972, et d'étendre la fourchette d'admissibilité à la classe moyenne selon un mode de participation progressive;
- d'exclure du calcul du revenu: allocations familiales, crédits d'impôt pour enfant, allocation logis-rente, allocation de naissance, crédit fédéral pour taxe de vente, aide financière pour enfants en service de garde;
- la révision annuelle des seuils d'admissibilité;
- l'accessibilité à l'aide juridique pour les corporations à but non lucratif qui ont pour clientèle les personnes économiquement défavorisées.

Nous sommes en faveur de la couverture des services pour les femmes parrainées par leur conjoint, pour le maintien des services en région et la liberté de choix de son avocat-e. Nous nous opposons à l'assurance des frais juridiques.

Si ce dossier vous intéresse, vous pourrez obtenir copie du mémoire en vous adressant à l'un ou l'autre des groupes co-signataires.

A L'HONNEUR



Trois membres de la FFQ se sont méritées des prix pour leurs réalisations:

Mme Claire Bonenfant de Québec recevra Le prix du Gouverneur général en commémoration de l'affaire "personne", pour souligner sa collaboration exceptionnelle à la promotion de l'égalité des femmes au Canada.

Mme Micheline Dumont est, pour sa part, nommée à la Société royale du Canada. Son travail d'historienne féministe se trouve ainsi apprécié une fois de plus.

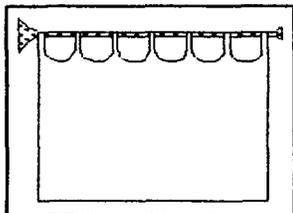
Mme Simonne Monet-Chartrand a obtenu, à titre posthume, le prix Droits et liberté, remis par la Commission des droits de la personne du Québec.

PETITE LECTURE

Un livre sur un sujet encore d'actualité. Un annuaire de la misogynie qui vous fera encore sursauter:

Cette mâle assurance, de Benoîte Groult, chez Albin Michel

FEMMES
AUTOCHTONES



La Commission royale sur les peuples autochtones a sollicité la participation de la FFQ à ses audiences. Nous y avons présenté un court mémoire le 2 décembre dernier. En voici quelques extraits:

"...Nous voulons d'abord, par notre présence, rendre public notre appui aux travaux de votre commission. Vous nous conviez à un processus de réconciliation entre les autochtones et le reste de la population québécoise et canadienne. Comme vous, nous croyons urgent de définir une nouvelle relation, un nouveau projet social basé sur le respect et la collaboration entre peuples autochtones et non-autochtones. Il faut miser sur nos points communs et reconnaître nos différences..."

"...Nous avons une deuxième raison, plus importante encore, d'être ici aujourd'hui. Une raison qui nous tient encore plus à coeur. Nous souhaitons par notre présence et notre courte communication, signifier notre appui sans réserve aux revendications que vous ont présentées, au printemps 93, les femmes autochtones à travers leurs représentantes de l'Association des femmes autochtones du Québec..."

"...Comme nous, les femmes autochtones connaissent des problèmes de sexisme dans le monde du travail, de l'éducation, de

la santé et des services sociaux. Cependant elles subissent en plus le racisme et les problèmes spécifiques des peuples autochtones..."

"...Dans le mémoire de l'Association des femmes autochtones du Québec présenté ici, au printemps, elles revendiquent le droit de "prendre en toute égalité, la place qui leur revient, ...de reconquérir leur liberté et leur autonomie, sur une base d'égalité avec les hommes autochtones, dans la vie de tous les jours..."

"...Elles font état de différents problèmes urgents qui les interpellent. Sur le front social elles identifient trois priorités : la violence familiale, la nécessité de services de garde pour les enfants d'âge pré-scolaire et les besoins particuliers des femmes autochtones vivant en milieu urbain."

"...Sur le front politique, les femmes autochtones priorisent trois dossiers auxquels nous donnons aussi notre appui. Il s'agit des mesures discriminatoires qui persistent dans la loi C-31 et dans son application, de la protection de leurs droits à travers le maintien de la Charte des droits et de leur participation égale au pouvoir politique (dans les instances autochtones particulièrement)..."

"...Nous revendiquons l'égalité, l'équité, la dignité et la justice pour toutes les femmes, dans tous les domaines. Cela veut dire que ces valeurs doivent se vivre aussi à l'intérieur même de la Fédération des femmes du Québec et dans les rapports de celle-ci avec les autres groupes de femmes, dont les femmes autochtones.

Nous voulons offrir aux femmes autochtones un partenariat basé sur ces mêmes valeurs. Nous sommes conscientes que cela implique un travail de sensibilisation et de "nettoyage" à l'intérieur même de nos rangs. Nous ne sommes pas naïves au point de croire que le racisme et la discrimination ne logent pas aussi chez-nous, dans nos pratiques et nos mentalités..."

"...Il devra y avoir rapprochement entre les femmes autochtones et les femmes québécoises de toutes origines. Nous devons nous engager dans des rapports totalement nouveaux, qui feront place à un plus grand respect des différences, à une meilleure compréhension de nos multiples réalités réciproques.

Nous devons faire confiance aux capacités des femmes autochtones de déterminer elles-mêmes les solutions aux divers problèmes (discrimination, racisme, pauvreté, violence, etc.) qui les assaillent. Elles doivent avoir le pouvoir de les adapter réellement à leurs réalités, leur histoire et leurs priorités. A nous de leur offrir solidairement un soutien constant et concret dans les diverses luttes qu'elles décideront de mener."

PAUVRETÉ

Vous avez, comme nous, remarqué les nouvelles coupures à l'aide sociale et dans les services de santé (pour ne nommer que celles-là). Ces coupures affectent une portion de plus en plus grande de la population, majoritairement des femmes et les enfants dont elles ont la responsabilité.

Au printemps 1993, les membres de la FFQ, réunies en assemblée générale, retenaient la lutte contre l'appauvrissement des femmes comme une des priorités de leur plan d'action. Mais les urgences étaient alors de réaliser le congrès d'orientation et de faire entendre le point de vue des femmes dans la campagne électorale qui s'annonçait. Les femmes ont eu l'audience que vous savez, lors des élections fédérales, malgré le travail acharné de la Coalition Femmes 93.

Pour sa part, le CONGRES d'orientation est maintenant complété avec succès. La préoccupation envers les femmes démunies économiquement a été réaffirmée par les participantes au CONGRES.

La FFQ va donc travailler à actualiser son projet de coalition Anti-pauvreté. Dès janvier des démarches vont être entreprises avec toutes les personnes intéressées à ce problème majeur.

Si vous souhaitez joindre vos forces aux nôtres, vous êtes la ou les bienvenues.



VIOLENCE

Le Rapport du comité canadien sur la violence à l'été, appuyé par le sondage de Statistiques Canada cet automne, la commémoration du 6 décembre et le décès de Manon Paquin ont marqué encore une fois dans notre mémoire collective la gravité et l'ampleur de la violence faite aux femmes dans notre société. Pourtant certains dinosaures bien vivants comme Rock Côté ou le juge La Crochetière continuent à minimiser la réalité ou ridiculiser les craintes que nous vivons.

Mais les femmes réagissent, dénoncent, continuent de dire encore et encore que nous devons atteindre la tolérance zéro.

ENFIN UNE BONNE NOUVELLE

Vous attendez avec impatience les Actes du Forum Un Québec féminin pluriel. Une rencontre début novembre 93 du comité de suivi (COCO) a déterminé une date finale pour leur lancement : 8 mars 94. Préparez-vous à lire un beau gros document plein de rêves de projets et de détermination.

Conception et réalisation

Annie Racicot
Céline Signori
Johanne Lemieux
Lyne Morneau
Michèle Roy

La FFQ évolue, se transforme, s'adapte aux réalités de la fin de millénaire. Faites en autant... Devenez membre-s ACTIVE-S de la FFQ, lisez, écrivez, commentez, critiquez, donnez votre nom pour un comité, proposez votre groupe pour le conseil d'administration, impliquez vous. Notre société ne s'en portera que mieux.

Nous sommes au :
5225 Berri, bur. 100,
Montréal, Qc, H2J 2S4
(514) 948-3262
Télécopieur: (514) 948-3264